



## CCPI Tutorat en entreprise

**Public :** La formation et le CCPI s'adressent aux salariés de la métallurgie en charge d'animer des actions de formation internes

**Pré requis :** Etre volontaire.

**Nombre de participants :** 12 maximum

**Organisation pédagogique :**

**Alternance de jours de formation et intersession :** une à deux journées de formation par semaine

**Méthodes pédagogiques :**

**Formation en groupe - mises en situation, apports théoriques, construction d'outils...**

**Moyens pédagogiques :**

**Salle de formation, centre de ressources**

**Modalités d'évaluation des acquis et/ ou de la certification :** Evaluations

formatives tout au long de la formation, questionnaire d'évaluation de la satisfaction et évaluation certificative conforme au référentiel de certification du CCPI

**Validation :** Certificat de Compétences

Professionnelles Interbranches (CCPI)

« Tutorat en entreprise » délivré par l'UIMM

**Profil des intervenants :** Formateur de tuteur.

**Durée :** 4 jours (la durée de la formation peut être adaptée au besoin et niveau des participants)

**Tarif :** 300€ / jour /personne + 150 euros la certification /personne

**Lieu :** La formation peut se dérouler dans les locaux du CAFOC à Amiens ou en entreprise

### OBJECTIFS

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- D'identifier et définir les rôles et missions du tuteur en entreprise
- D'accueillir un tuteur et organiser un parcours d'accompagnement facilitant son intégration
- De participer à la conception et à la mise en œuvre du parcours de professionnalisation
- De contribuer à la montée en compétences du tuteur en facilitant la transmission de savoir-faire professionnels
- De suivre et évaluer le travail et les apprentissages du tuteur

### PROGRAMME

#### ■ Module 1 : Préparer l'arrivée et accueillir le tuteur

- ➔ Identifier ses missions en tant que tuteur, les besoins du tuteur et les compétences attendues au regard du poste
- ➔ Organiser et planifier le parcours d'intégration
- ➔ Transmettre les informations relatives à l'environnement de travail du tuteur
- ➔ Préciser les objectifs et l'intérêt du travail attendu

#### ■ Module 2 : Accompagner le développement des apprentissages et contribuer à la transmission des savoir-faire professionnels

- ➔ Vérifier l'adéquation du projet d'entreprise avec les objectifs de formation
- ➔ Organiser un parcours d'apprentissage au sein de l'entreprise cohérent avec le programme de formation de l'organisme de formation
- ➔ Transmettre des connaissances, savoir-faire et savoir-être lors des séances d'apprentissage
- ➔ Accompagner le tuteur dans son parcours d'apprentissage

#### ■ Module 3 : Participer au suivi de la formation et à l'évaluation des apprentissages

- ➔ Evaluer tout au long de la période d'apprentissage du tuteur ses connaissances, savoir-faire et savoir-être
- ➔ Proposer des actions correctives ciblées en cas de lacunes
- ➔ Participer au bilan de fin de parcours
- ➔ Elaborer un dossier de suivi et d'évaluation des résultats du tutorat

Contact :

**CAFOC**

Téléphone : 03 22 80 54 10

Courriel : [cafoc@ac-amiens.fr](mailto:cafoc@ac-amiens.fr)